
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
01/12/2022

Date d'affichage :
16/12/2022

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

**Excusés : Mme FIMBEL Florence ayant donné procuration à Mickaël RONDON
M. GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO
M. KARLE Jean ayant donné procuration à Francis COURBOT**

Mme VENCK-MILLET Gabrielle a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération

N° 105

**SIGNALÉTIQUE A
APPOSER APRÈS LA
CRÉATION DE 3
SENTIERS
PÉDESTRES**

Le Maire rappelle que, en relation avec le PNRBV (Parc Naturel des Ballons des Vosges), le Conseil Municipal a décidé de créer trois sentiers pédestres à Rougegoutte pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques écologiques afin de protéger l'environnement et la biodiversité.

Le premier sentier présente les fleurs, le second les rivières et étangs, le troisième les champs et prairies

La signalétique, établie par un groupe de travail, sera composée comme suit :

- ⇒ fourniture de 2 totems faces planes ;
- ⇒ fourniture de 20 plaques alu composite
- ⇒ fourniture de 20 supports
- ⇒ fourniture de 55 flèches en alu composite
- ⇒ fourniture d'une plaque plexi incolore./

Une consultation d'entreprises de signalétique a été réalisée ; l'entreprise ZUMKELLER Enseignes a été retenue pour un devis de 2.617,00 € HT soit 3.140,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
❶ retient l'entreprise ZUMKELLER Enseignes pour un montant de 3.140,40 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 090-219000882-20221212-DELIB2022105-DE

Berger
Levrault

② précise que la pose de la signalétique sera réalisée avec la participation des employés municipaux, des élus et des bénévoles ;
③ dépose une demande de subvention DETH auprès de la Préfecture au taux maximal et charge le Maire de présenter un dossier de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et de réaliser toutes les démarches à effectuer.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy NICLO

